

Regards sur le monde autochtone
Cardinal Communication
<http://www.cardinalcommunication.com/>
Mardi, 10 Août 2010



Et le gouvernement fédéral?

Comme l'écrit Jean-Robert Sansfaçon aujourd'hui dans Le Devoir : « M. Ducharme est devenu propriétaire de ces terrains en 2009, sachant sans doute qu'ils faisaient partie de négociations entre Ottawa et le conseil de bande de Kanasatake. S'il ne le savait pas, c'est bien sa faute! Personne ne conteste le fait que Norfolk soit propriétaire de ces lots, l'équivalent de trois terrains de grandeur normale, qui auraient été acquis au moment d'une faillite. Les a-t-elle payés ou s'agissait-il de biens saisis? Dans un cas comme dans l'autre, en termes marchands, ils ne valaient sûrement pas les 100 000 \$ inscrits au rôle d'évaluation compte tenu de leur localisation. Qu'on pense les vendre, aujourd'hui, quatre fois plus cher à des individus désireux d'y construire, cela paraît bien peu plausible ».

Et l'auteur termine : « Si Norfolk a été mal informée au moment de la transaction, elle n'a qu'à poursuivre le vendeur pour vice caché... ce qu'elle ne fera pas, bien sûr, puisqu'il s'agit d'une faillite! Reste le gouvernement fédéral, ou la municipalité, mais de grâce! Monsieur le maire, ne dépensez pas l'argent des contribuables pour corriger l'erreur d'un aussi mauvais investisseur! Dans les circonstances, la seule conclusion possible devant une attitude aussi cavalière de la part d'un financier, c'est qu'elle constitue une menace pure et simple à l'ordre public et doit être traitée comme telle par les autorités policières et politiques ».

Et le gouvernement fédéral, le tuteur des Premières Nations selon la Loi sur les Indiens, laisse les autres s'occuper de régler un conflit qui dure déjà depuis trop longtemps.